

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-23 du Comité syndical du Vendredi 4 Septembre 2015  
~~~~~

CANDIDATURE AU LABEL « VIGNOBLE ET DÉCOUVERTE »

L'an deux mil quinze le quatre septembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 Août 2015.

Etaients présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, .Louis VILLARET. Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Patrick MOROY, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Vu que depuis 2010, le Pays Cœur d'Hérault et ses partenaires ont initié une stratégie de développement du tourisme vigneron sur le territoire.

Vu l'expertise portant sur la faisabilité d'une candidature du territoire au label « Vignobles et Découvertes » de établie en juillet 2014.

Considérant les résultats de l'étude qui ont montré qu'au vu de son offre et de son dynamisme oenotouristique, le territoire était capable et légitime à candidater au label « Vignobles et Découvertes ».

Considérant la concertation avec les partenaires et la mobilisation des professionnels du territoire sur le projet.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ D'approuver les orientations du projet et le contenu du dossier de candidature ci-après présenté et annexé à la présente délibération :

Positionnement :

Le positionnement du Pays Cœur d'Hérault est basé sur l'excellence en termes d'authenticité (notamment de rencontre), de développement durable (Grands Sites, viticulture, ...), de contenus patrimoniaux (naturels et culturels) et de qualité (des produits, de l'accueil, des prestations, ...).

Il repose sur quatre piliers qui constituent l'identité du territoire : le vin, les paysages, les patrimoines culturels et viti-culturels et les hommes.

Nom de la destination

Le cahier des charges d'Atout France impose un nom court (3 mots), composé de mots représentatifs du bassin viticole et de la zone touristique et exprimant la notoriété de la destination.

Le nom de destination préconisé est « Languedoc, Cœur d'Hérault »

« Cœur d'Hérault » est ancrée sur le territoire et bénéficie d'une bonne appropriation de la part des professionnels et habitants. L'utilisation du terme « Languedoc » a l'avantage de situer au niveau géographique et viticole. De plus, il apporte une notoriété touristique importante et s'avère porteur et fédérateur pour l'ensemble des partenaires.

Plan d'actions :

Le dossier de candidature doit comporter un programme d'actions à 3 ans pour la destination.

Le Pays Cœur d'Hérault souhaite que les partenaires de la candidature deviennent les premiers ambassadeurs et prescripteurs de la destination.

Pour cela, un certain nombre d'actions seront proposées :

- Animation de réseau : accompagnement, formation (filière et interfilière), éducteur, qualification, ...
- Outils pratiques (guide de l'ambassadeur de la destination) comprenant des éléments de langage permettant de « raconter le territoire, ...
- Actions de communication : adaptation des supports de promotion, portail internet répertoriant l'ensemble des partenaires de la destination, organisation d'assise de l'oenotourisme propre au positionnement du territoire, ...
- Actions de commercialisation : favorisation de l'émergence de produits oenotouristiques entre partenaires, commercialisation de courts séjours, ...
- Consommation responsable, outils de satisfaction et d'évaluation

Les partenaires de la destination :

La démarche collective menée par le Pays Cœur d'Hérault associe l'ensemble des acteurs qui participent à l'attractivité du territoire et permettent de proposer une offre oenotouristique :

- caves coopératives et domaines viticoles
- restaurants et bars à vins
- hébergements (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings, ...)
- offices de tourisme
- agences réceptives
- sites patrimoniaux (culturel, naturel, immatériel, gastronomique, ...)
- activités de loisirs, sportives, de bien-être, de santé
- évènements oenotouristiques

A ce jour, de nombreux prestataires qualifiés, répondant aux exigences du label vignobles et Découvertes se sont engagés dans la démarche. L'objectif est de constituer un réseau d'environ 50 prestataires lors pour dépôt du dossier de candidature.

- ✓ D'autoriser le dépôt du dossier de candidature au label « Vignobles et Découvertes »
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Clermont l'Hérault, le 11 septembre 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 11 septembre 2015

Publiée le 11 septembre 2015

Transmise le 11 septembre 2015

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

